

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 30 NOVEMBRE 2010

Afférents au Bureau	13.
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	11

L'an deux mille dix

et le 30 novembre

à 17 heures 00, Le Bureau du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur BERNARD BESTEL**

Date de la convocation

15 novembre 2010

Nombre de Membres présents : Alain HURPET – Bernard AUBRY – Gérard CUNISSE – André GROSSELIN – Ghislain LEMOINE – Jean Pol RICHELET – Joël CARRE - Christian BELLOY - Brice GABREAUX – et Pierre GUERY

Date d'affichage

30 novembre 2010

Absents excusés : Jean Michel THIRY et François PREVOTEAUX

Objet de la Délibération

**RENOUVELLEMENT DU**  
**MARCHE**  
**ELECTRIFICATION**  
**RURALE**

### **RENOUVELLEMENT DU MARCHE** **ELECTRIFICATION RURALE**

**VOTE :**

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

Monsieur le Président rappelle que le marché d'électrification rurale en cours arrive à échéance le 31 décembre 2010.

Vu la délibération n° 2010/07 adoptant le règlement intérieur de la commande publique et fixant les procédures à adopter pour les marchés de travaux compris entre 193.000 € H.T. et 4.845.000,00 € H.T.

**DELIBERATION**  
**N° 2010/04**

Vu la délibération n° 2010/08 donnant délégation au Bureau pour attribuer les marchés de travaux.

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 16 novembre 2010 proposant d'attribuer le marché à l'entreprise SCEE moyennant un rabais de 2 % sur le Bordereau des Prix Unitaires.

Le Bureau par 11 voix pour et 0 voix contre, attribue le marché à l'entreprise SCEE et autorise le Président à signer toutes pièces afférentes au marché.

Cette délibération sera rapportée au prochain comité syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Bernard BESTEL**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du :30 novembre 2010